



Amende reçue en Italie

Par JulienAT

Bonjour,

Il y a quelques jours, j'ai reçu en France à l'adresse de mes parents par courrier recommandé avec accusé de réception pas moins de 5 amendes pour être entré dans une ZTL (zone à trafic limité) avec ma voiture personnelle (immatriculée en France) :

- le 19/12/2022 à 17h32 ;
- le 22/12/2022 à 17h29 ;
- le 22/12/2022 à 17h32 ;
- le 22/12/2022 à 17h51 ;
- le 22/12/2022 à 17h52.

Le tout s'élevant à un montant total de 450 ? et sera majoré à environ 1 200 ? dans un délai de 60 jours après réception du courrier. Après avoir consulté les photos justifiant mes amendes, je vois qu'elles sont prises de nuit et de dos, donc qu'on ne voit aucune personne et encore moins de visage.

Quelles sont les solutions qui se présentent à moi ? A quels risques je m'expose à ne pas régler ces amendes ? Ces risques sont-ils importants et probables ? Que se passe-t-il en cas de contestation ?

En somme, que me conseillez-vous de faire ?

Je désirais aider un ami en lui apportant mon aide en le conduisant.

Je vous remercie par avance pour vos réponses / l'aide que vous pourrez m'apporter.

Julien

Par jpgroussard

Bonjour Julien,

Vous dites que c'est bien vous avec votre voiture... Payez !

Ou procurez-vous un alibi (naturellement faux) et tentez le coup ! Il y aura quelques dépenses, quelques maux de tête avec un résultat improbable.

Cdt

Par ESP

Bonjour

Ne jouez pas à cela, au risque de recevoir une notification d'un juge.

Si vous estimez que l'amende est injustifiée, vous avez la possibilité de la contester. Vous devrez présenter vos arguments et preuves à l'autorité compétente chargée du traitement des contestations. Cela peut être fait en ligne ou par courrier recommandé.

Il est important de noter que les procédures spécifiques peuvent varier en fonction de la région en Italie. Il est donc recommandé de consulter les informations officielles fournies par les autorités italiennes compétentes ou de demander l'assistance d'un avocat spécialisé en droit italien pour obtenir des conseils juridiques adaptés à votre situation particulière.

Par morobar

Bjr,
A quels risques je m'expose à ne pas régler ces amendes ? Ces risques sont-ils importants et probables ?
Oui
Les contraventions après majoration sont recouvrées en France.
Une petite recherche sur le net vous donnera un peu de lecture.